

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 7 décembre 2023**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSES** : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER - Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélien PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **48. CONVENTION AVEC ECO TLC – REFASHION POUR LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES** – Rapporteur : Roseline PHLIPART

La filière à **R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur (REP) pour les **T**extiles, **L**inges de maison et **C**haussures (TLC) créée en 2008, a pour objectif de développer l'économie circulaire des textiles.



Elle dispose d'un éco organisme Eco TLC - Refashion qui est chargé de développer la filière de gestion de déchets textiles (collecte, tri et valorisation). Il doit atteindre des objectifs de collecte et de valorisation des textiles usagés fixés par un cahier des charges qui a été pris par l'arrêté du 23 novembre 2022 pour la période 2023-2028.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers est partenaire depuis plusieurs années de Eco-TLC pour la communication, via une convention qui fixe le cadre juridique et financier ainsi que les obligations réciproques de la collectivité et d'Eco TCL.

Il convient d'approuver une nouvelle convention qui tient compte du nouveau cahier des charges.

La durée de la convention est fixée à 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec reconduction tacite jusqu'à la fin de l'agrément.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 9 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention ci-jointe à intervenir avec la société Eco TLC – Refashion,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND,  
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :  
Publié électroniquement le :

18 DEC. 2023

18 DEC. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

